PLAN DE MESURES D'URGENCE

VERSION MISE À JOUR AOÛT 2022

Publié par:

Le Parc régional de la rivière Gentilly

1000, Route des Flamants
Sainte-Marie-de-Blandford
Québec, G0X 2W0
téléphone: 819 298-2455
Sans frais: 1 800 944-1285

No. établissement CITQ 206150
Camping Québec 20028

MARCHE. ROULE. RESPIRE!

Note légale :

Les textes et commentaires du manuel ne sont émis qu'à titre informatif, ne constituent pas une opinion et ne peuvent engager la responsabilité de l'auteur ni du Parc régional de la rivière Gentilly.

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION 3

LOIS, RÈGLEMENTS ET NORMES/BUTS/RÈGLES DE BONNES PRATIQUES 5

- Lois, règlement et normes 5
- Buts 5
- Règles de bonnes pratiques 5
- Général 6

RESPONSABILITÉS DU PERSONNEL DE SURVEILLANCE 7

- Coordonnateur des mesures d'urgence 7
- Coordonnateur adjoint des mesures d'urgence et responsable du point de rassemblement 7
- Chercheurs et employés 7
- Occupants, campeurs, entrepreneure et sous-traitants 7
- Visiteurs campeurs 7

DESCRIPTION DES TÂCHES DU PERSONNEL DE SURVEILLANCE 8

- Coordonnateur des mesures d'urgence 8
- Coordonnateur adjoint des mesures d'urgence 9
- Chercheurs - employés 9
- Visiteurs et occupants 9

STRUCTURE DU PERSONNEL - ORGANIGRAMME 10

LISTE DU PERSONNEL DE SURVEILLANCE - TABLEAU 10

DESCRIPTION DU CAMPING - TABLEAU 11

PLAN D'ÉVACUATION ET POINT DE RASSEMBLEMENT 12

INSTRUCTIONS GÉNÉRALES LORS DE LA DÉCOUVERTE D'UN INCENDIE 14

UTILISATION DES EXTINCTEURS PORTATIFS 15

- Consignes sécuritaires 15
- Ne pas combattre un incendie dans les conditions suivantes 15

CODES D'URGENCE 16

- CODE BLEU urgence médicale 16
- CODE ROUGE incendie 17
- CODE BLANC agression ou menace 17
- CODE BRUN déversement de produits chimiques 18
- CODE ORANGE séisme / explosion 18
- CODE JAUNE Personne disparue 18

CODE GRIS fuite toxique et/ou de gaz 19
CODE VERT évacuation 19
CODE NOIR menace 19

VÉRIFICATION DES SYSTÈMES 21

EXERCICE INCENDIE 22

EXERCICE D'ÉVACUATION ET RAPPORTS 23

RAPPORT D'INCIDENT 25

ÉLÉMENTS À CONSIDÉRER POUR LE PARC EN ZONE URBAINE OU NON-URBAINE 27
Zone urbaine 27
Zone non urbaine 27

CONSIGNES À SUIVRE EN CAS DE FEUX DE FORÊT 29

ANNEXE 1 – DIVERS TYPES DE RISQUE 30
Réseau de communication 30
Risques relatifs à l'incendie 30
Risques en lien avec l'électricité 30
Risques relatifs aux bâtiments et comportements préventifs 31
Gaz propane 32
Échelle et escabeau 32
Conduite de tout type de véhicule 32
Quoi faire en cas de client difficile (arrogant, sous l'influence 33
d'alcool ou de drogue) 33
Pour votre sécurité 33

INTRODUCTION

Ce plan de mesures d'urgence et de sécurité incendie s'adresse aux résidents, aux employés, aux visiteurs, aux entrepreneurs, aux sous-traitants, ainsi qu'à toute personne présente sur le site du Parc régional de la rivière Gentilly pour toute activité, période de séjour ou exécution d'un contrat.

Ce document a pour objectif d'identifier les risques potentiels ainsi que de vous familiariser avec les responsabilités et tâches à accomplir afin que vous soyez prêts à intervenir rapidement, efficacement et en toute sécurité lors d'une situation d'urgence. En plus, il permettra de bien encadrer les employés de votre entreprise en cas de situation d'urgence au sein de votre établissement.

Plus vous êtes préparés, plus vous minimisez l'état de stress et la confusion au moment d'une situation d'urgence. Sont incluses dans ce document les informations et directives particulières reliées aux mesures d'urgence. Une bonne planification est primordiale.

Cependant, comme les sinistres sont, par définition, imprévisibles, il ne faut pas négliger « le gros bon sens » et notre capacité à faire preuve d'initiative. Nous souhaitons que ce plan de mesures d'urgence contribue à faire du Parc régional de la rivière Gentilly un endroit hautement sécuritaire.

Nous vous invitons à consulter régulièrement ce document qui est un outil d'informations publics qui se retrouve sur notre site internet.

LOIS, RÈGLEMENTS ET NORMES/BUTS/RÈGLES DE BONNES PRATIQUES

LOIS, RÈGLEMENT ET NORMES

Les lois, règlements et normes ayant une incidence sur la conception du plan de mesures d'urgence et de sécurité incendie de ces bâtiments sont les suivants :

- Loi sur le bâtiment
- Règlement sur la prévention des incendies CBCS 2010
- Règlement sur la santé et sur la sécurité du travail
- NFPA 1620
- CSA Z-731

BUTS

Les buts du plan de mesures d'urgence:

- Assurer la sauvegarde des vies humaines;
- Faciliter une évacuation efficace et sécuritaire des occupants;
- Enrayer ou retarder la progression d'un incendie de façon sécuritaire;
- Sensibiliser les occupants aux ressources humaines et physiques en place en matière de sécurité incendie;
- Faciliter la communication d'urgence nécessaire en cas d'incendie ou d'un autre sinistre;
- Limiter et gérer les risques d'incendie de façon sécuritaire.

RÈGLES DE BONNES PRATIQUES

Les règles de bonnes pratiques sont établies en fonction des expériences positives passées qui permettent d'intervenir d'une façon éprouvée sans compromettre la santé et la sécurité des intervenants d'urgence et des occupants d'un bâtiment.

> Ces règles de bonnes pratiques découlent de la *Loi sur la santé et sur la sécurité du travail*, et sont reconnues par l'autorité compétente et les tribunaux.

GÉNÉRAL

Lors d'une situation d'urgence, le défi sera de rassembler tous les gens présents au Parc dans un point de rassemblement sécuritaire loin de la source de danger. Il faudra éviter de bloquer les entrées des services d'urgence lors de l'évacuation. Étant donné la proximité des terrains, des bâtiments et des risques associés à la propagation, il serait préférable de trouver le point de rassemblement à l'écart de tout bâtiment et/ou source de danger potentiel.

Si la situation d'urgence est en lien avec les conditions climatiques (vent extrême, tornade, tempête, orage), le point de rassemblement sera dans la salle communautaire ou un bâtiment identifié par la direction du Parc pour permettre l'accueil de toutes les personnes en situation critique.

Le réseau cellulaire étant pratiquement inexistant sur le territoire du Parc régional de la rivière Gentilly, un système de communication rapide (*talkie-walkie*) est en place pour le personnel. Ce système est vérifié fréquemment pour s'assurer de son fonctionnement. Un réseau wi-fi Gentilly-Public est offert gratuitement à l'accueil, au bloc sanitaire 1 ainsi que dans les chalets (excluant le no.7). Dans un même ordre d'idées, une alarme sonore (ex. : porte-voix, klaxon ou autres) sera utilisée pour avertir les gens sur le site qu'il y a une urgence. Les membres de l'équipe disposeront de plusieurs systèmes d'alarmes sonores pour faciliter la communication, ainsi que de dossards aux couleurs vives pour augmenter leur visibilité.

*Voir en annexe la liste des principaux dangers qui peuvent se trouver dans un camping.

RESPONSABILITÉS DU PERSONNEL DE SURVEILLANCE

COORDONNATEUR DES MESURES D'URGENCE

Le coordonnateur des mesures d'urgence joue un rôle de premier plan dans l'organisation des mesures d'urgence. Ce dernier est responsable de la gestion des mesures d'urgence.

Ses responsabilités concernent les secteurs d'activités suivants :

- Participer activement aux activités du comité de santé et sécurité;
- Diriger les opérations d'intervention et d'évacuation d'urgence lors de tout type de sinistre.

Durant les périodes d'ouverture du camping, ce dernier ne peut s'absenter du camping sans se faire remplacer par un coordonnateur adjoint.

COORDONNATEUR ADJOINT DES MESURES D'URGENCE ET RESPONSABLE DU POINT DE RASSEMBLEMENT

Le coordonnateur adjoint des mesures d'urgence remplace ou assiste le coordonnateur des mesures d'urgence dans la gestion des mesures d'urgence et est responsable du point de rassemblement. Si le coordonnateur adjoint des mesures d'urgence remplace le coordonnateur, il peut nommer un responsable du point de rassemblement pour le remplacer pendant l'évacuation.

CHERCHEURS ET EMPLOYÉS

Les employés et les chercheurs doivent remplir les rôles qui leur ont été attribués lors d'une évacuation, une alarme incendie ou toute autre alarme générale.

OCCUPANTS, CAMPEURS, ENTREPRENEURE ET SOUS-TRAITANTS

L'occupant est responsable d'évacuer immédiatement les lieux lors d'une situation d'urgence, et de suivre les indications des employés du Parc et des chercheurs lors d'une évacuation d'urgence.

VISITEURS CAMPEURS

Le visiteur est responsable d'évacuer immédiatement les lieux lors d'une alarme incendie ou d'une opération d'évacuation, et de suivre les indications du coordonnateur des mesures d'urgence.

DESCRIPTION DES TÂCHES DU PERSONNEL DE SURVEILLANCE

COORDONNATEUR DES MESURES D'URGENCE

Au signal d'une situation d'urgence

- Cesser toutes les activités;
- Se rendre le plus rapidement possible à l'endroit de la situation d'urgence pour prendre en charge les opérations jusqu'à l'arrivée des services d'urgence;
- S'assurer que les messages au personnel d'intervention et aux occupants sont transmis;
- S'assurer que le personnel a contacté le 911 au besoin, en donnant l'adresse civique du Parc, la sortie d'urgence la plus rapprochée, l'information relative à la situation d'urgence ainsi que le besoin ou non d'une unité mobile en région éloignée;
- Recueillir les informations pertinentes provenant des employés et des personnes sur place;
- Assumer la gestion des opérations jusqu'à l'arrivée des services d'urgence;
- Maintenir une communication constante avec le personnel d'intervention;
- Désigner une personne responsable pour aller à la rencontre des services d'urgence pour les guider sur le lieu (coordonnateur adjoint ou employé);
- Remplir le rapport d'incidents;
- Transmettre toutes les informations recueillies à l'officier commandant des services d'urgence.

Alarme de bâtiment ou fumée dans un bâtiment

- Se rendre au panneau d'alarme et/ou constater la situation dans le bâtiment sans se mettre en danger. S'il y a présence de fumée, ne pas intervenir, et faire évacuer le bâtiment;
- Demeurer au panneau d'alarme incendie et fournir l'assistance technique à l'officier-commandant des services d'urgence à son arrivée;
- S'assurer que le bâtiment en entier ou les parties du bâtiment ont été évacués;
- Désigner une personne avec un système d'alarme sonore pour aviser tous les gens sur le site d'une situation d'urgence;
- Désigner une personne pour se rendre au point de rassemblement, au besoin, afin de donner les informations pertinentes;
- Collaborer avec le service des incendies;
- Faire établir un contrôle des accès au bâtiment et au site de façon à ce que personne ne retourne à l'intérieur ou n'accède au site;
- Permettre la réintégration du bâtiment et/ou la reprise des activités au personnel et aux occupants à la suite de l'autorisation du service des incendies;
- Rassembler les travailleurs afin de faire un retour sur les évènements.

COORDONNATEUR ADJOINT DES MESURES D'URGENCE

Lorsque le coordonnateur des mesures d'urgence est présent, le coordonnateur adjoint des mesures d'urgence sera affecté au point de rassemblement, ou à d'autres tâches concernant le sinistre en cours si un autre employé est nommé à sa place.

Au signal d'alarme

- Cesser toute activité;
- Se diriger calmement vers le point de rassemblement qui a été désigné;
- Mentionner toutes informations pertinentes au coordonnateur des mesures d'urgence, à la sécurité ou directement au 911;
- Accueillir les gens présents au Parc au point de rassemblement;
- Empêcher les clients de pénétrer sur le site en leur mentionnant qu'une évacuation est en cours;
- Garder, si possible, les voies de circulation principales libres pour l'arrivée des services d'urgence.

CHERCHEURS - EMPLOYÉS

Au signal d'alarme

- Cesser toute activité;
- Préparer les gens sur le site à une évacuation selon les consignes de son supérieur;
- Écouter attentivement les messages d'urgence;
- Faire le tour des locaux de sa section si la situation d'urgence est dans un bâtiment afin de s'assurer que tous les occupants ont évacué;
- Fermer les portes, les fenêtres des locaux, l'entrée de gaz et/ou fermer tout appareil pouvant émettre une flamme, et ce, sans mettre votre sécurité à risque;
- Débuter l'évacuation des campeurs à la demande du coordonnateur en les dirigeant vers la sortie la plus près;
- Mentionner toutes informations pertinentes au coordonnateur des mesures d'urgence, à la sécurité ou directement au 911;
- Demeurer au point de rassemblement, ne déplacer aucun véhicule;
- Attendre l'autorisation du coordonnateur des mesures d'urgence avant de réintégrer le bâtiment.

VISITEURS ET OCCUPANTS

Au signal d'alarme

- Cesser toute activité;
- Suivre les indications des employés du Parc;
- Se rendre au point de rassemblement et attendre les directives du coordonnateur des mesures d'urgence, des chercheurs ou des agents de sécurité;

- Mentionner toutes informations pertinentes au coordonnateur des mesures d'urgence;
- Demeurer au point de rassemblement, ne déplacer aucun véhicule;
- Attendre l'autorisation du coordonnateur des mesures d'urgence avant de réintégrer le bâtiment.

STRUCTURE DU PERSONNEL - ORGANIGRAMME

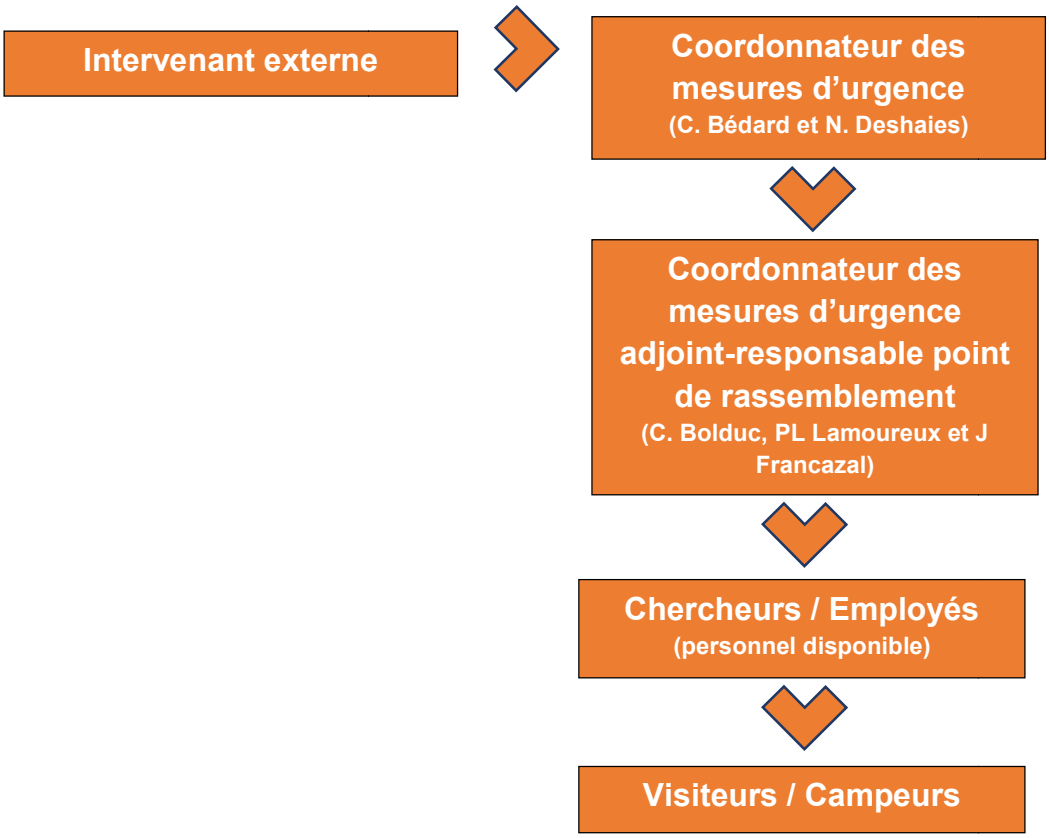

LISTE DU PERSONNEL DE SURVEILLANCE - TABLEAU

NOM	FONCTION	TÉLÉPHONE
Chantale Bédard	Directrice générale	819 534-3528
Nadia Deshaies	Préposée à l'accueil et logistique	819 698-7310
Alyson Pelletier	Adjointe administrative	819 699-0183
Catherine Bolduc	Responsable des sentiers et terrain	418 932-9514
Pier-Luc Lamoureux	Préposé de terrain	581-996-6678
Julien Francazal	Préposé entretien ménager	581-681-6276

DESCRIPTION DU CAMPING - TABLEAU

DESCRIPTION DU CAMPING	
Nombre de terrains	69
Nombre de bâtiments autres que sanitaires	17
Superficie du camping	89,36ha
Nbr. potentiel d'occupants à plein rendement	1700 personne / jour
ÉQUIPEMENTS/BÂTIMENTS/SITE	**DESCRIPTION**
Système d'alarme relié au bâtiment	1(accueil) – 1(salle communautaire) – 1(garage)
Canalisation incendie	0
Gicleurs automatiques à eau	0
Raccords pompiers	3
Robinet d'essai de pompe	1
Éclairage de secours	5
Groupe électrogène	0
Système auxiliaire	2
Extincteurs portatifs présents sur le site (nombre)	25
Réservoir de propane pour distribution	0
Gaz naturel/restaurant/système de protection	0
Eau courante/puits/source d'eau	1

PLAN D'ÉVACUATION ET POINT DE RASSEMBLEMENT

Ci-dessous, un plan du site ainsi que les diverses affichages d'urgence y sont est présentés. Ces derniers comprennent les indications de la direction à prendre pour évacuer ainsi que l'emplacement des points de rassemblement (P1-P2-P3).

- Déterminer un emplacement sécuritaire loin de tout danger;
- S'assurer que la direction du vent ne pourra pas mettre en danger les occupants (en cas d'incendie et propagation);
- Ne pas entraver l'arrivée des ressources externes (pompiers, policiers, ambulanciers);
- S'assurer que les gens présents ne déplacent pas les véhicules, car cela pourrait rendre l'évacuation difficile si des voitures circulent en même temps que les piétons;
- Déterminer un plan B dans l'éventualité où votre point de rassemblement ne soit pas accessible (feu, fumée, intempéries). Un bâtiment assez grand pour accueillir tous les occupants pourrait être le point de rassemblement dans ce cas-ci (chapiteau, salle communautaire, bâtisse d'accueil.)

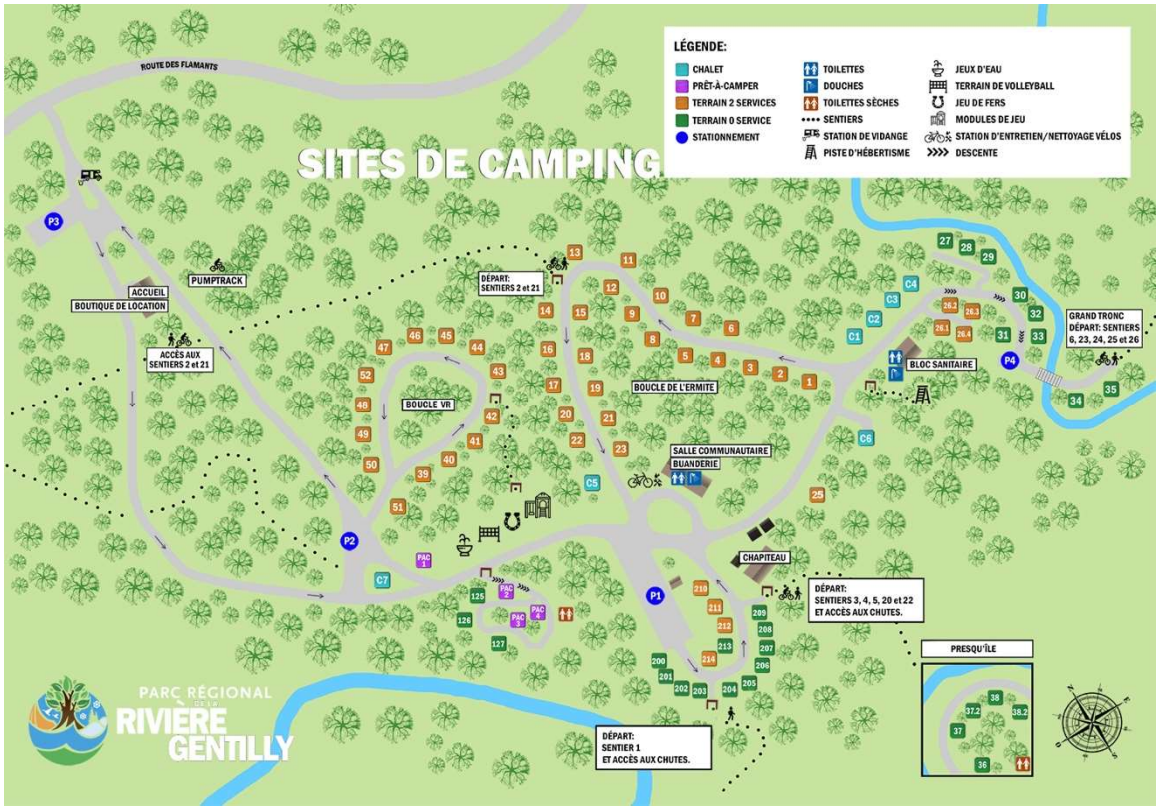

Plan des sorties d'urgence

Sortie A - Accueil du Parc

Sortie B

Sortie C

Services d'urgence (exemple)

INSTRUCTIONS GÉNÉRALES LORS DE LA DÉCOUVERTE D'UN INCENDIE

- Éloigner toute personne en danger;
- Aviser l'administration du Parc et le coordonnateur des mesures d'urgence;
- Prendre possession de l'extincteur portatif le plus près, au besoin, ou d'une source d'eau suffisante;
- Combattre le début d'incendie sans compromettre votre santé et votre sécurité;
- Dans l'impossibilité d'éteindre le début d'incendie, évacuer le terrain ou le bâtiment;
- Appeler le 911 si le feu est dans un bâtiment, implique un bâtiment ou est en nature;
- S'éloigner de l'incendie ou du bâtiment et, au besoin, suivre les indications des employés du Parc;
- Ne déplacer aucun véhicule;
- Attendre l'autorisation pour réintégrer le bâtiment ou le camping.

UTILISATION DES EXTINCTEURS PORTATIFS

Cette section s'applique à tous les employés qui découvrent un début d'incendie et qui peuvent utiliser un extincteur portatif.

L'utilisation d'un extincteur portatif, sans en avoir reçu une formation et un entrainement, peut contribuer à propager un incendie, causer des dommages inutiles, et compromettre la santé et la sécurité de son utilisateur et des autres occupants du bâtiment.

CONSIGNES SÉCURITAIRES

1. Sélectionner un extincteur portatif approprié au risque près du feu
2. Ne jamais combattre un début d'incendie seul
3. Avoir en sa possession un système de communication adéquat
4. Ne jamais tourner le dos au début d'incendie
5. Toujours se positionner avec une sortie dans le dos

NE PAS COMBATTRE UN INCENDIE DANS LES CONDITIONS SUIVANTES

1. Lors d'un incendie impliquant des contenants et des gaz sous pression
2. Lorsque des matières dangereuses sont impliquées
3. Lorsque des équipements électriques à moyen et haut voltage sont impliqués
4. Lorsqu'il faut ramper ou contourner les produits de combustion (*espace clos*)
5. Lors de toutes situations pouvant compromettre sa santé et sa sécurité

CODES D'URGENCE

CODE	INCIDENT	DESCRIPTION
BLEU	Urgence médicale	Code désignant toute urgence médicale
ROUGE	Incendie	Code désignant un incendie
BLANC	Agression ou menace	Code désignant une agression sur une personne, comportement violent
BRUN	Déversement de produits chimiques	Code désignant le déversement d'un produit chimique
ORANGE	Séisme/Explosion	Code désignant une secousse sismique ou une explosion
JAUNE	Personne disparue	Personne ou groupes disparues en sentiers/forêt
GRIS	Fuite toxique et/ou de gaz	Code désignant une fuite de gaz naturel
VERT	Évacuation	Code désignant l'évacuation
NOIR	Menace	Colis suspect ou appel de menace

CODE BLEU URGENCE MÉDICALE

- Selon la gravité de l'incident, contacter le 911;
- Débuter les premiers soins directement sur place ou contacter les gens formés pour intervenir;
- Informer la sécurité ou les employés du camping de l'évolution de la situation, donner les informations suivantes :
  - L'indication que vous sollicitez un code bleu;
  - Le lieu de l'incident;
  - Le sexe de la victime;
  - Son âge approximatif;
  - Son état de conscience;
  - La nature de l'incident.
- Demeurer près de la personne et réconforter celle-ci en lui mentionnant que des secours sont en route;
- Assister les surveillants ou les services d'urgence au besoin.

CODE ROUGE INCENDIE

- Rester calme, ne pas céder à la panique.
- Éloigner toute personne exposée au danger immédiat.
- Donner l'alarme immédiatement via le poste manuel le plus près si l'incendie est dans un bâtiment et/ou contacter le 911.
- Communiquer avec l'administration du camping et/ou le coordonnateur des mesures d'urgence :
    - Se nommer;
    - Préciser l'endroit exact de l'incendie;
    - Son étendue;
    - Sa nature.
- Fermer les portes et fenêtres des locaux affectés si l'incendie est dans un bâtiment. Alerter les voisins si l'incendie provient d'une roulotte ou d'un terrain.
- Combattre le feu avec un extincteur portatif, dos au vent, si sa sécurité n'est pas compromise.
- Arroser les terrains et roulottes à proximité de l'incendie à l'aide d'un boyau d'arrosage pour éviter la propagation, si la situation le permet. Ne jamais mettre sa sécurité en danger. Si la situation est hors de contrôle, évacuer le camping et suivre les indications des employés.
- Évacuer par la sortie la plus près et se rendre au point de rassemblement désigné.

CODE BLANC AGRESSION OU MENACE

Si pour quelque raison que ce soit, il vous semble qu'une personne a un comportement douteux ou dangereux :

- Prendre les mesures appropriées selon les circonstances, en évitant de se mettre en danger (utiliser des manœuvres d'esquive, demander de l'aide, etc.).
- Rester calme.
- Donner de l'espace à la personne.
- Éviter de vous retrouver dans un endroit sans issue.
- Ne pas provoquer ou confronter la personne.
- S'adresser à la personne calmement, de façon non menaçante ou agressive.
- Contacter la sécurité afin d'aviser le 911.
- NE PAS INTERVENIR SEUL.
- Informer les agents de sécurité s'il s'agit d'un employé ou d'un visiteur.
- Informer les agents de sécurité si la personne possède une arme ou un objet pouvant être utilisé comme une arme.
- Se rendre disponible pour rencontrer les policiers, au besoin.

CODE BRUN DÉVERSEMENT DE PRODUITS CHIMIQUES

- Rester calme.
- Valider la nature de l'incident avec la personne ayant déclenché le code.
- Aviser la sécurité en précisant :
  - le lieu;
  - la nature;
  - l'ampleur du déversement.
- Aviser les personnes à proximité tout en assurant sa sécurité et celle d'autrui.
- Analyser la situation avant d'intervenir (nature et ampleur).
- Se référer à la fiche signalétique du produit (SIMDUT).
- L'agent de sécurité et les occupants doivent traiter l'urgence selon les recommandations du coordonnateur des mesures d'urgence.
- Dans l'éventualité où le déversement dépasse les compétences des intervenants sur place, contacter le 911 en précisant :
  - le lieu;
  - le produit en cause;
  - l'ampleur du déversement.

CODE ORANGE SÉISME / EXPLOSION

- Ne pas mettre inutilement sa sécurité ou sa vie en péril.
- S'éloigner des aires ouvertes, des portes et des fenêtres.
- S'abriter et protéger sa tête et son visage.
- Se tenir prêt pour une évacuation, contacter les services d'urgence.
- Rester disponible pour assister les intervenants désignés selon les directives émises.
- Les employés et les occupants doivent traiter l'urgence selon les recommandations du coordonnateur d'urgence.
- Si un bâtiment est désigné comme point de rassemblement, s'y rendre au signal du coordonnateur des mesures d'urgence, contacter les services d'urgence et suivre leurs indications.

CODE JAUNE PERSONNE DISPARUE

- La procédure du code jaune est mise en application lorsqu'on constate la disparition ou l'absence d'une personne dans les sentiers/en forêt.
- La personne qui constate l'absence de l'usager doit aviser le personnel du Parc.
- Une vérification à l'intérieur et à l'extérieur bâtiment commun ou dans les sentiers sera faite.
- Si la personne n'est pas retrouvée après avoir procédé à la vérification complète, le personnel avisera le service de sécurité ou le 911.

CODE GRIS FUITE TOXIQUE ET/OU DE GAZ

- Rester calme.
- Éviter d'utiliser des équipements pouvant déclencher une source de chaleur.
- Informer toute personne à proximité de la fuite.
- Aviser la sécurité, en précisant :
  - le lieu;
  - la nature;
  - l'ampleur de la fuite.
- Délimiter un périmètre de sécurité et évacuer la zone sinistrée.
- Les employés en place devront traiter l'urgence selon les recommandations du coordonnateur des mesures d'urgence. Contacter les services d'urgence.

DANS LE DOUTE, TRAITER L'URGENCE COMME UNE SITUATION RÉELLE

Ne manipuler aucun objet ou instrument susceptible de produire une étincelle ou une flamme (briquet, interrupteur ou appareil électrique, lampe de poche, appareil de communication, etc.)

CODE VERT ÉVACUATION

- Détection et mobilisation
- Selon les conséquences anticipées ou réelles sur les occupants, le coordonnateur des mesures d'urgence jugera de la pertinence d'ordonner une évacuation.
- Décision et niveau d'évacuation
- L'ordre d'évacuation peut provenir de plusieurs sources. Ainsi, l'ordre peut être donné par un officier des services de sécurité publique ou par le coordonnateur des mesures d'urgence.
- Tous les intervenants de l'équipe d'urgence doivent alors se mobiliser et réagir selon leurs responsabilités.
- Plus précisément, trois (3) niveaux d'évacuation sont envisageables selon l'imminence de la menace. Il s'agit de :
  - l'évacuation locale;
  - l'évacuation sectorielle;
  - l'évacuation générale.
  -

CODE NOIR MENACE

- Écouter attentivement l'interlocuteur sans l'interrompre, le brusquer ou l'insulter (rester calme et courtois)
- Prendre en note le maximum de renseignements sur la nature de la menace et les caractéristiques de l'appelant
- Donner l'alerte en composant le numéro d'urgence interne et mentionner qu'il s'agit d'un code noir et spécifier l'installation concernée ou le 911
- Rester disponible pour répondre aux questions des autorités en♣ place

NIVEAUX D'ÉVACUATION, MODALITÉS ET NIVEAU D'AUTORITÉ REQUIS

Évacuation locale;

- L'évacuation locale désigne un terrain, une section d'un sentier, une pièce d'un bâtiment ou une zone très restreinte.
- Elle est applicable dans tous les cas où la sécurité des personnes situées à proximité est compromise et qu'il y a urgence d'agir.
- Toute personne peut ordonner une évacuation locale, et ce, sans autre avis. Suite à l'évacuation, il doit communiquer avec le coordonnateur des mesures d'urgence.

Évacuation sectorielle.

- L'évacuation sectorielle désigne une boucle, un sentier, un groupe de pièces, un pavillon, un étage (en partie ou en totalité) et une rue ou route dans le camping.
- Ce niveau d'évacuation s'impose généralement lorsque tout un secteur est soumis à un risque immédiat comme une incendie, sinistres naturels, présence ou déversement de produits dangereux.
- Le coordonnateur des mesures d'urgence peut ordonner une évacuation sectorielle.

Évacuation générale

- L'évacuation générale est nécessaire lorsque la sécurité du bâtiment ou du Parc ne peut plus être garantie par les responsables de ce dernier.
- Elle désigne le déplacement de tous les occupants vers le lieu de rassemblement extérieur ou intérieur.
- Le coordonnateur des mesures d'urgence ou un officier du service de la sécurité publique peuvent ordonner une évacuation générale.

VÉRIFICATION DES SYSTÈMES

Toute défectuosité se produisant sur l'équipement suivant est rapportée automatiquement par les systèmes d'alarme :

- Détecteurs de fumée;
- Alarmes de sécurité;
- Niveau de batterie pour système d'éclairage d'urgence.

Vérification des bâtiments

ÉQUIPEMENT	ENTRETIEN	RESPONSABLE
Enseigne des sorties	Visuel (annuel)	Catherine Bolduc
Extincteurs	Visuel (annuel)	Nadia Deshaies
Détecteur de fumée	Physique (trimestriel)	Julien Francazal
Détecteur de monoxyde de carbone	Physique (quotidien)	Julien Francazal
Stations manuelles (génératrices)	Visuel et physique (trimestrie)	Catherine Bolduc
Sortie d'urgence sentiers	Visuel et physique (trimestrie)	Catherine Bolduc
Haut-parleur	Essai (trimestriel)	Catherine Bolduc
Radio (talkie-walkie)	Physique (quotidien)	Nadia Deshaies
Panneaux alarme incendie	Vérification physique (annuel)	Technic Alarme
Affichage général et spécifique d'urgence	Visuel (quotidien)	Catherine Bolduc Sébastien Jubinville
Trousse de premiers soins	Vérification physique (2 x annuel)	Nadia Deshaies

EXERCICE INCENDIE

Occupants

Une fois l'an minimum, un exercice d'incendie doit être effectué pour l'ensemble des occupants du Parc.

La préparation

L'exercice d'incendie doit être planifié soigneusement afin de réduire les impacts reliés aux coûts d'un potentiel accident de travail ou de blessure (ex. : chute dans un escalier) pour l'ensemble des occupants.

Les étapes d'un exercice sont les suivantes :

- La planification;
- L'évaluation;
- L'exercice ou la simulation;
- L'analyse et les conclusions.

Le tableau suivant présente les différentes étapes de la planification d'un exercice d'incendie.

PLANIFICATION D'UN EXERCICE D'INCENDIE	
Planification	▪ Préparer l'exercice avec le comité des mesures d'urgence ▪ Établir la date et l'heure de l'exercice ▪ Établir un scénario réaliste ▪ Établir les risques potentiels d'accident lors de l'exercice ▪ Vérifier les issues et moyens d'évacuation ▪ Établir les besoins en ressources humaines ▪ Déterminer le nombre d'observateurs ▪ Prévoir des réponses aux médias en cas d'incident lors d'un exercice
Évaluation	▪ Faisabilité de l'exercice ▪ Confirmation du scénario ▪ Instructions aux observateurs et points d'observation
Exercice	▪ Vérification des conditions favorables à l'exercice ▪ Vérification de la sécurité des moyens d'évacuation ▪ Vérification de la sécurité aux points de rassemblement ▪ Mise en place des observateurs ▪ Mise en place du personnel de premiers secours en cas d'accident
Analyse et conclusion	▪ Réunion post mortem ▪ Compilation des données ▪ Analyse des réactions ▪ Correction à apporter, au besoin ▪ Conclusion

EXERCICE D'ÉVACUATION ET RAPPORTS

FORMULAIRE D'EXERCICE INCENDIE		
DATE	HEURE	LIEU

EXERCICE D'INCENDIE		
DATE	HEURE	LIEU

INTERVENANTS / OBSERVATEURES		
NOM	FONCTION	LIEU D'OBSERVATION

FICHE D'OBSERVATION		
DATE	HEURE	ÉTAGE (s'il y a lieu)

DÉLAI D'ÉVACUATION	
DÉLAI ESTIMÉ : _____ minutes	TEMPS MESURÉ :
NOMBRE D'EMPLOYÉS ÉVACUÉS :	

NOMBRE D'OCCUPANTS PRÉSENTS	
Employés	
Visiteurs	
Entrepreneurs et leurs employés	
Personnel de surveillance impliqué	

PERSONNEL DE SURVEILLANCE	
FONCTION	**RESPECT DE LA PROCÉDURE**
Coordonnateur des mesures d'urgence	**OUI :** **NON :**
Observations :	
Coordonnateur adjoint	**OUI :** **NON :**
Observations :	

AIDE-MÉMOIRE	
Service de sécurité incendie avisé	**OUI :** **NON :**
Centrale d'alarme avisée	**OUI :** **NON :**
Employés avisés	**OUI :** **NON :**
Autres ressources externes avisées	**OUI :** **NON :**
Travaux d'entretien en cours	**OUI :** **NON :**
Entrepreneurs et travailleurs avisés	**OUI :** **NON :**
Matériel nécessaire à l'exercice :	

RÉUNION DE COORDINATION ET EXERICE SUR TABLE	
Date :	
Réunion de coordination avec le personnel	**OUI :** **NON :**
Exercice post-évacuation avec déplacement	**OUI :** **NON :**
Distribution du matériel didactique	**OUI :** **NON :**

OBERVATIONS ET COMMENTAIRES
Mesures de correction :

RAPPORT D'INCIDENT

DOIT ÊTRE COMPLÉTÉ LE JOUR MÊME ET ENVOYÉ SANS DÉLAI PAR COURRIEL À CHANTALE BÉDARD À admin@rivieregentilly.com

Lieu de l'accident : _____

Date :_____Heure : _____

Personnes sur place, qui ont vu l'événement : _____

_____

_____

Personnes qui n'ont pas vu l'événement, mais qui ont été impliqué dans la gestion de l'événement (ex. prodiguer les premiers soins) :

_____

_____

Nom de la personne blessée : _____

Adresse :

_____

Téléphone :

_____

Mineur/majeur : (âge estimé) _____

Campeur ou visiteur sur le site : _____ # du site : _____

Tuteur ou parent sur place : _____

Coordonnées

_____

_____

Comment l'accident est-il arrivé? _____

_____

Description de la blessure : _____

_____

Description des traitements prodigués (et par qui) : _____

_____

Quels conseils ont été donnés à la personne blessée ? _____

_____

Quelle est la cause probable? _____

_____

Actions prises pour que la situation ne se reproduise plus : _____

_____

Recommandations :_____

_____

_____	_____
Signature de l'employé sur place	Signature de la direction générale
Date : _____	Date : _____

ÉLÉMENTS À CONSIDÉRER POUR LE PARC EN ZONE URBAINE OU NON-URBAINE

ZONE URBAINE

Nous considérons que vous êtes en zone urbaine si vous avez des services de police, d'incendie et d'ambulance dans un délai de moins de 30 min et si vous avez accès à plusieurs routes principales dans un rayon de 5 km. Le temps de réponse et le rayon de distance sont indiqués à titre approximatif : chaque situation peut être adaptée selon vos besoins et vos restrictions.

Vous devez identifier les services incendie, ambulancier et de police les plus proches. Prenez en note le moyen de communiquer avec eux si vous avez des questions relatives à la prévention. Pour toutes urgences, composez le 911.

Par ailleurs, mettez à jour une liste des principaux dangers présents dans l'entourage du Parc. Ceci aidera à maximiser votre PMU si certains dangers valent la peine de mettre en place une procédure d'urgence (exemple : une industrie avec des procédés dangereux, un chemin de fer ou une autoroute à moins de 100 m). La proximité d'une autoroute amène sa part de dangers : sorties de route de poids lourds, transport de produits chimiques et liquides inflammables, etc. Soyez prêts à réagir avec le soutien des intervenants d'urgence. N'hésitez pas à communiquer avec eux pour mettre en place une procédure d'urgence pour de telles situations.

Certains secteurs du Parc offrent la possibilité d'y passer l'hiver. Sachez que cette situation peut engendrer des complications pour le sauvetage ou l'intervention des équipes d'urgence pour l'accès à la scène. Assurez-vous qu'une route sera déneigée et accessible pour intervenir partout dans le camping.

ZONE NON URBAINE

Nous considérons que vous êtes en zone non urbaine si vous êtes à plus de 30 minutes des services d'urgence tels que la police, les ambulanciers et les pompiers. Vous pouvez être considéré non urbain si aucune route principale ne donne accès à votre camping et/ou sentiers, ce qui peut engendrer des difficultés pour les secouristes de s'y rendre. Identifiez les services incendie, ambulancier et de police les plus proches. Prenez en note le moyen de communiquer avec eux si vous avez des questions relatives à la prévention. Pour toutes urgences, composez le 911. Des secouristes par hélicoptère peuvent être une solution pour les secteurs en région éloignée.

Par ailleurs, mettez à jour une liste des principaux dangers présents dans l'entourage du Parc. Ceci aidera à maximiser votre PMU si certains dangers valent la peine de mettre en place une procédure d'urgence (exemple : en montagne, une falaise pourrait requérir du sauvetage en hauteur ou, si vous êtes très loin en forêt, le transport de blessés peut

devenir un défi pour les secouristes). Pour les secteurs opérant en hiver, le sauvetage peut alors s'avérer très difficile dans les régions éloignées.

Votre capacité de survie va être importante à organiser, car, étant éloigné d'une zone urbaine, vous devrez peut-être survivre plusieurs jours sans aide extérieure lors d'un sinistre majeur. Calculez votre capacité de survie à moyen terme : eau potable accessible, électricité (batterie, génératrice), distribution de propane ou butane.

CONSIGNES À SUIVRE EN CAS DE FEUX DE FORÊT

Voici un guide fourni par la Croix-Rouge pour vous aider à élaborer votre procédure en cas de feux de forêt.

Les feux de forêt surviennent habituellement de mai à septembre. Ils peuvent tout raser sur leur passage en plus de mettre des vies en péril. La meilleure façon de vous protéger et de protéger votre famille (votre personnel et vos clients) en cas de feux de forêt consiste à prendre les mesures suivantes :Surveillez la situation;

- Renseignez-vous sur les conditions météorologiques locales;
- Apportez votre trousse d'urgence;
- Référez-vous à l'indicateur d'indice de feu présent au Parc;
- Utilisez les espaces prévus pour faire des feux en y apposant le pare-étincelle;
- Préparez-vous à évacuer les lieux au cas où la situation deviendrait critique.

En cas d'une situation d'urgence :

- Gardez le réservoir d'essence de votre voiture plein;
- Respectez les consignes d'évacuation du Parc
- Ne regagnez pas votre site ou véhicule avant d'en avoir reçu l'autorisation.

Avant un feu de forêt

La meilleure manière d'être en sécurité est d'établir un plan d'urgence.

- Écoutez la radio ou les médias locaux et/ou suivez les services d'urgences sur les réseaux sociaux afin d'obtenir les alertes de feux de forêt.
- Déterminez si vous vivez dans une zone sujette aux feux de forêt et renseignez-vous sur les avertissements et les procédures en vigueur dans votre région.

Le Système canadien d'information sur les feux de forêt (SOPFEU) est un système de gestion de l'information qui recense les dangers d'incendie dans l'ensemble du pays afin de créer une carte interactive des feux actifs et de publier des rapports sur la situation partout au Canada.

Il est important de connaître la différence entre une déclaration d'état d'urgence et un ordre d'évacuation :

- Un ordre d'évacuation signifie que vous courez un danger et devez évacuer les lieux immédiatement. Empruntez le parcours indiqué par les autorités et éloignez- vous des incendies selon le plan établi en collaboration avec le service d'urgence et d'incendie de la MRC de Bécancour.
- Une déclaration d'état d'urgence signifie que vous devez vous tenir prêt à quitter votre site rapidement.

Visitez le site de la SOPFEU pour obtenir des renseignements sur les incendies et réaliser une analyse qui vous aidera à vous protéger.

ANNEXE 1 – DIVERS TYPES DE RISQUE

RÉSEAU DE COMMUNICATION

Le réseau cellulaire étant pratiquement inexistant sur le territoire du Parc régional de la rivière Gentilly, un système de communication rapide (*talkie-walkie*) est en place pour le personnel. Ce système est vérifié fréquemment pour s'assurer de son fonctionnement. Un réseau wi-fi Gentilly-Public est offert gratuitement à l'accueil, au bloc sanitaire 1 ainsi que dans les chalets (excluant le no.7).

RISQUES RELATIFS À L'INCENDIE

Feux de camp

- Surveiller la dimension des feux de joie des campeurs; la prévention est toujours gagnante;
- Souligner les matières permises pour les feux de camp;
- S'assurer d'avoir une distance suffisante avec tout liquide ou gaz inflammable;
- Les feux de camp doivent être situés sur un sol incombustible, donc dans les cuves prévues à cet effet, ET loin de la végétation et des roulottes/tentes;
- Avoir en sa possession un moyen d'extinction pour le feu de camp;
- Vérifier la force du vent pour éviter la propagation;
- Confirmer avec la SOPFEU si les feux de camp sont permis dans la région par temps sec;
- Avoir des cendriers sur le site pour les fumeurs si le camping autorise les gens à fumer sur le site, car les mégots sont une source d'incendie indéniable;
- Être vigilant lorsque les facultés affaiblies sont de la partie, s'assurer de garder le contrôle sur le feu de camp;
- Ne jamais laisser un feu de camp sans surveillance;
- Toujours éteindre le feu de camp avant d'aller dormir;
- Porter des souliers fermés lorsque l'on est à proximité d'un feu.

Feux d'artifice et feux de joie

- ***INTERDIT SUR LE SITE EN TOUT TEMPS***

RISQUES EN LIEN AVEC L'ÉLECTRICITÉ

- Éviter les mauvais branchements;
- Éviter de brancher les rallonges électriques de façon permanente (représente une source de danger);
- Être prudent lorsqu'un fil est coupé à la suite de vents violents ou en raison de branches cassées; délimiter un périmètre de sécurité et contacter Hydro-Québec;

- Lors de rénovations, de travaux d'entretien ou des réparations électriques, engager un électricien certifié;
- Être prudent s'il y a une accumulation d'eau dans un espace où il y a présence d'électricité ou si des fils sont dénudés;
- Ne pas changer l'utilisation d'origine d'un réseau électrique sans l'approbation d'un maître-électricien;
- Éviter tout entreposage ou accumulation d'objets devant un panneau électrique;
- Ne pas laisser un appareil de chauffage d'appoint sans surveillance;
- Ne jamais modifier une entrée électrique et faire attention de ne pas surcharger le réseau;
- Être préventif face à l'électricité : en cas d'interrogations, ne pas hésiter pas à rencontrer le gestionnaire du camping;
- Vérifier que les divers appareils électriques utilisés à l'extérieur sont reliés à une source d'électricité munie d'une protection de défaut de mise à la terre (GFI);
- S'assurer de se mettre en sécurité lors d'un orage électrique.

RISQUES RELATIFS AUX BÂTIMENTS ET COMPORTEMENTS PRÉVENTIFS

- Faire une inspection des lieux régulièrement (lieux sécuritaires et ordonnés, sorties d'urgence libres d'accès, produits chimiques entreposés et identifiés, extincteurs présents, risque de chute d'objets, trousse de premiers soins à proximité et complète, appareils fonctionnels et en bon état, etc.);
- S'assurer que les planchers sont propres, dégagés et qu'ils ne sont pas glissants (eau, graisse, saletés);
- Se demander s'il est possible d'éliminer ou de contrôler les sources de danger;
- Vérifier si les fils et prises électriques sont en bon état;
- S'assurer d'avoir un moyen de communication si le travail se fait par une personne seule;
- S'assurer de l'entretien préventif des éléments suivants : les lumières d'urgence, les panneaux de sortie d'urgence, les gicleurs, les extincteurs (facilité d'accès, indicateur de pression en position vert, inspection annuelle estampée ou signée, etc.), le système de ventilation et de chauffage, les panneaux électriques (dégagement 1 m), les plans d'évacuation à jour, les systèmes fonctionnant au gaz, le système d'alarme et tout autre appareil électrique ou mécanique qui requiert un entretien annuel ou mensuel;
- Entreposer les produits chimiques de façon adéquate en suivant les fiches descriptives des produits (chlore de piscine, propane, liquide combustible);
- Avoir des cendriers devant les bâtiments pour éviter les mégots de cigarettes au sol, si le camping autorise les gens à fumer sur le site;
- Connaitre la capacité maximale des bâtiments;
- Effectuer un entretien préventif au niveau des hottes de poêle, des systèmes d'extinction et des friteuses dans les restaurants;
- S'assurer d'avoir la formation adéquate pour tout type d'entretien qui requiert la manipulation de machineries et/ou de procédures particulières;
- Connaître le plan d'urgence en cas d'incendie et de déversement, et rapporter toute situation anormale à son supérieur;
- Lire les étiquettes et la documentation concernant tout produit chimique utilisé et porter les moyens de protection indiqués.

GAZ PROPANE

- Interdire le remplissage des bouteilles de propane autre que par Hamel Propane;
- S'assurer que les bonbonnes de gaz propane sont entreposées à l'extérieur;
- S'assurer que les bouteilles sont en position debout et en état d'être remplies;
- S'assurer que les bouteilles de propane sont à l'abri de tout choc pouvant être causé par un véhicule.

ÉCHELLE ET ESCABEAU

- Procéder à l'inspection de l'état de l'équipement. Grade 1 minimum, aucune pièce endommagée ou manquante; les pieds amovibles antidérapants doivent être en bon état;
- Positionner l'équipement sur un sol solide et plat;
- Interdire à tous d'avoir plus d'une personne à la fois dans l'équipement;
- Interdire le travail sur les deux dernières marches d'un escalier/escabeau;
- Monter et descendre en faisant face à l'échelle ou l'escabeau;
- Interdire l'utilisation d'un escabeau ou d'une échelle en aluminium pour travaux sur ou à proximité de fils électriques;
- S'assurer de toujours avoir trois (3) points d'appui;
- Ne pas monter ou descendre avec des outils ou des équipements dans les mains;
- Étendre les barres d'écartement de l'escabeau au maximum en tout temps;
- Utiliser les équipements appropriés et sécuritaires pour tout travail en hauteur;
- Analyser la tâche et l'emplacement, sécuriser l'emplacement par des cônes et/ou rubans à barricade. Dans certains cas, il peut être nécessaire d'ajouter un surveillant.

CONDUITE DE TOUT TYPE DE VÉHICULE

- S'assurer d'avoir les permis nécessaires (véhicule routier, engin de levage de matériel ou de personne, embarcation marine munie d'un moteur électrique ou à carburant, transport d'un passager sur un VTT, etc.).
- Inspecter les véhicules avant utilisation : état général du véhicule, conduite avant et arrière, freins, feux avant et arrière, klaxon, amarrage des équipements transportés, état et pression des pneus, frein manuel, conduite volante, fuite de carburant, etc.

Quoi faire en cas de client difficile (arrogant, sous l'influence d'alcool ou de drogue)

- Rester calme en tout temps;
- Garder une voix douce;
- Inviter doucement le client à quitter le site;
- Éviter une escalade avec le client en l'affrontant;
- Aviser votre supérieur dès que l'occasion se présente afin qu'il communique, au besoin, avec la police.

Pour votre sécurité

- S'assurer en tout temps que les lieux sont et restent sécuritaires;
- L'eau n'étant pas potable, s'assurer qu'elle soit bouillie au minimum 1 minutes avant d'être consommée.
- S'assurer d'aviser un membre de l'extérieur de tous vos déplacements.
- S'assurer d'être au minimum 2 lors de vos sorties en forêt.
- S'assurer d'éviter tout rapprochement et contact avec des personnes intoxiquées;
- Utiliser avec prudence les couteaux et autres équipements tranchants;
- Rapporter tout accident de travail ou situation particulière à son supérieur dès que possible;
- Rapporter tout bris d'équipement et ne pas utiliser d'équipement brisé et/ou semblant représenter un risque;
- Prendre en tout temps une posture ergonomique pour soulever ou déplacer des charges;
- Éviter de déplacer seul une charge lourde (incluant les objets comme les haut-parleurs, téléviseurs, tables de pique-nique), utiliser des équipements conçus à cet effet (diable, chariot, etc.) ou demander de l'aide;
- Lever les charges à l'aide de la force des jambes en gardant le dos droit, seul ou à plusieurs;
- Faire en sorte que ce sont les pieds qui tournent et non pas le dos lorsque l'on a une charge entre les mains et que l'on doit tourner;
- Porter des gants de travail, lunettes, coquilles, casques et vêtements pour les travaux à risque (scie à chaine, débroussailleur, tondeuse, etc.) et tout véhicule motorisé.